

AVIS

COUR DU BANC DU ROI

OBJET : Modification du protocole de dépôt des documents dans les greffes régionaux de la Cour du Banc du Roi

À compter du 2 janvier 2025, le protocole de dépôt des documents à la Cour du Banc du Roi sera modifié. Ce changement vise à remédier aux retards et aux inefficacités causés par le système actuel de plateaux de dépôt.

Processus actuel :

- L'avocat dépose les documents sur un plateau.
- Par la suite, les documents sont traités par le personnel.
- Les renseignements manquants ou les erreurs nécessitent des échanges d'information, ce qui entraîne des retards supplémentaires.

Nouveau processus :

- Tous les documents doivent être déposés auprès d'un registraire adjoint de la Cour du Banc du Roi et traités directement par celui-ci.
- Les plateaux de dépôt ne seront plus utilisés. Tous les documents laissés sur le comptoir de la Cour seront retournés à l'avocat pour qu'il puisse les déposer directement auprès d'un registraire adjoint.

Exceptions temporaires :

- En cas de fermeture imprévue des services au comptoir avant, un plateau de dépôt sera mis à votre disposition; toutefois son utilisation sera limitée aux dépôts urgents seulement.

Avantages du nouveau processus :

1. **Traitement immédiat** : les documents seront traités sur-le-champ, ce qui réduira les retards et permettra de confirmer les dates de motion au moment du dépôt.
2. **Communications directes** : le registraire adjoint pourra immédiatement régler tout problème avec l'avocat, y compris dans le cas de renseignements manquants.

3. **Efficacité accrue** : élimine les échanges de communication et simplifie le processus de dépôt.
4. **Exactitude améliorée** : permet de vérifier que tous les documents sont complets et correctement déposés dès la première fois.
5. **Service amélioré** : même si des avocats pourraient devoir attendre pour déposer des documents, le service sera plus efficace et plus fiable globalement.

Nous comprenons que ce changement pourrait nécessiter une période d'ajustement. Néanmoins, nous sommes convaincus que ce nouveau processus permettra ultimement d'offrir un meilleur service et un traitement plus efficace des documents judiciaires.

Merci de votre coopération et de votre compréhension.

ÉMIS PAR :

« *Original signé par Signe Vincent* »

**Signe Vincent, registraire provincial par intérim
Cour du Banc du Roi (Manitoba)**

DATE : 11 décembre 2024